



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations
avec les Collectivités Territoriales
et du Cadre de Vie

Bureau de l'environnement
et de l'urbanisme

ARRETE N° 08/1257/SG/DRCTCV4

Enregistré le 28 mai 2008

Modifiant l'arrêté 07-3152 du 27 septembre 2007 renouvelant la composition
de la commission départementale chargée d'établir
la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et D 123-34 à D 123-37 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°98-2539/DR1 du 12 octobre 1998 instituant la commission départementale chargée
d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07-3152/SG/DRCTCV4 du 27 septembre 2007 renouvelant les membres de la
commission départementale ;

Vu la lettre de la Présidente du Conseil Général en date du 2 mai 2008 ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Réunion,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : l'article 2 de l'arrêté 07 3152/SG/DRCTCV4 du 27 septembre 2007 susvisé est modifié
comme suit :

Au lieu de :

« - Mme Patricia HOARAU (Titulaire) et M. Serge HOARAU (Suppléant) représentant l'assemblée
départementale ; »

Lire :

« - M Michel DENNEMONT(Titulaire) représentant l'assemblée départementale ; suppléant en attente de
désignation »

ARTICLE 6 Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Président du Tribunal Administratif sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes
administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à tous les membres de la commission.

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Michel THEUIL